

Conseil général

Le budget en question

Jeudi 11 février, notre conseillère générale Michèle Bailly a participé au débat d'orientations budgétaires 2010 du Conseil Général dans un climat plutôt morose. Il apparaît clairement en effet que le bouclage du budget relève d'ores et déjà de la mission impossible. La Seine-Saint-Denis, comme de nombreux départements français, étant dans une situation financière particulièrement difficile.



Michèle Bailly et Claude Bartolone, président du Conseil général.

La crise sociale et économique affecte le montant des dépenses obligatoires, les dépenses sociales augmentent, les recettes baissent.

En transférant la solidarité nationale au Département sans le doter des moyens correspondants, c'est condamner notre territoire à l'asphyxie financière. Cette année, ce sont 168 millions d'euros que l'Etat doit à la Seine-Saint-Denis et qui correspondent au coût des prestations que le Département assure pour son compte, soit depuis le début des transferts (en 2004) 640 millions d'euros.

C'est l'autonomie de notre collectivité qui sera remise en cause avec la suppression de ce qu'on appelle "la clause de compétence générale" c'est-à-dire toutes les politiques publiques décidées librement hors des compétences obligatoires.

Ainsi, comment expliquer aux Nocéens

que le Département serait **obligé par la loi de supprimer** :

- Le salon du livre jeunesse
- Le plan de sécurisation des collèves
- L'aide à l'acquisition d'un ordinateur pour chaque élève entrant en 6^{ème} (en 2008 : **168 jeunes Nocéens** en ont bénéficié)
- Le subventionnement d'activités comme Neuilly-Plage (en 2009 : **10 000 euros**) mais aussi de nombreuses associations sportives, culturelles, ou sociales (en 2008 : **670 023 euros** ont été alloués aux associations sportives de Neuilly-sur-Marne)
- Le remboursement à hauteur de 50 % de la carte imagin'R (en 2008 : **2306 jeunes Nocéens** en ont bénéficié)
- Des activités sportives gratuites pour les collégiens
- L'allocation départementale Accueil Jeune Enfant (à Neuilly-sur-Marne, **268**

familles sont concernées pour un montant global de **144 860 euros en 2009**)

- Le service PAM93 pour faciliter les déplacements des personnes handicapées (en 2008, **130 personnes** l'ont utilisé pour effectuer 1088 voyages)

- Des conventions conclues avec de grandes entreprises comme VEOLIA, la SNCF pour l'embauche, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en Seine-Saint-Denis ou encore avec BNP Paribas qui participe au financement des voyages scolaires à hauteur de 10 000 euros par projet.

Et cette liste n'est pas exhaustive...

Enfin s'ajoutent à cela la **suppression de la Taxe Professionnelle** uniquement compensée financièrement en 2010 et la **suppression des Conseillers généraux**, sans doute trop proches des citoyens, pour les transformer en Conseillers territoriaux à l'horizon 2014.

Dans ce contexte budgétaire difficile, la mobilisation de tous est nécessaire. **Nous devons rappeler que le Département est utile à tous les habitants.** ■

Depuis 2004, des services et prestations relevant de la responsabilité de l'Etat ont été transférés au Département sans compensation financière :

- L'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (APA)
- La prestation de compensation handicap (ex AAH)
- Les personnels ouvriers et de service des collèves
- Le revenu de solidarité active (RSA)
- Les routes nationales